



RAPPORT

Commission Finances (CoFin)

Rapport sur le préavis 12/2021 relatif aux comptes communaux 2020

Présidence : M. Claude-Pascal Gay

Reprise de Présidence Mme Christine Menzi

Lors de la 1ère séance, les membres suppléants suivants étaient présents :

Mme Béatrice Tisserant (Les Verts), M. Daniel Meillaud (UDC), M. Bernard Tschopp (PLR), M. Olivier Raduljica (PS)

Excusés :

M. Yanick Hess (PLR), M. Michel Zulauf (PS) 2e et 3e séances, M. Olivier Raduljica 2e séance.

La commission s'est réunie à 3 reprises, les 19 et 31 mai et le 2 juin 2021.

La Municipalité est représentée par M. Olivier Gfeller durant les 3 séances. Lors de la séance de présentation des comptes, M. Olivier Gfeller excuse l'absence de ses collègues.

Monsieur Serge Gard, chef du Service des finances, ainsi que Mme Catherine Wagner, secrétaire indépendante pour la prise des notes des séances étaient également présents.

La commission tient à remercier l'ensemble du personnel du Service des Finances, en particulier M. Serge Gard, ainsi que Monsieur le Municipal Olivier Gfeller pour leur précieuse collaboration.

Le 19 mai, M. Olivier Gfeller présente brièvement les comptes, sans la projection des graphiques, cependant ces derniers seront repris ultérieurement en précisant que certains comptes, dont la Municipalité a la maîtrise, apparaissent en dessous du budget.

La présentation des comptes terminée, les suppléantes et suppléants quittent la séance.

M. le Municipal Gfeller et M. Gard sont priés de sortir un moment, jusqu'à la reprise de la présidence.

M. Gay, Président, nous informe que n'ayant pas été réélu pour la législature 2021-2026, il ne se sent pas légitime de poursuivre la présidence jusqu'à la fin de la présente législature. Ayant contacté Mme Christine Menzi, vice-présidente, laquelle accepterait de prendre le relais jusqu'à fin juin. La discussion est ouverte, aucune objection n'étant formulée la séance reprend avec la présidence de Mme Menzi.

MM. Gfeller et Gard rejoignent la séance.

Les séances du 31 mai et 2 juin ont eu lieu à la Laiterie de Brent. M. Daniel Martin, Président de la Société Villageoise de Brent et Environs, présente brièvement cette laiterie et souhaite à l'assemblée un bon travail de commission.

Marge d'autofinancement

La marge d'autofinancement était au 31 décembre 2020 de CHF 3'576'365. Il est à noter que depuis 2014 les investissements nets monétaires réalisés dépassent la marge d'autofinancement, ce qui entraîne le recours à l'endettement pour financer les investissements et le risque du dépassement du plafond d'endettement.

La marge d'autofinancement est un élément primordial dans les comptes de la commune et une réflexion doit être faite concernant la comptabilisation des provisions pour la facture sociale. Il serait préférable de les enregistrer comme charges à payer pour impacter la marge d'autofinancement qui serait ainsi plus correcte, tout en sachant que les rattrapages irréguliers de la péréquation et de la participation à la cohésion sociale rendent difficile l'interprétation de la marge d'autofinancement.

Impact dû à la Covid 19

Certaines activités n'ayant pas eu lieu, une diminution des charges du personnel et des auxiliaires de « domaines & bâtiments » a pu être remarquée.

Il en va de même pour les subventions aux écoles, les activités d'été ayant été supprimées.

Le fonds COVID-19 de 2,5 millions a été alimentés par les subventions qui n'ont pas été versées en 2020 pour un total de 2.02 millions, le solde de 0,48 millions a été prélevé sur le fonds « participation à des sociétés ou des manifestations à caractère public » compte 9281.180.

Evolutions des recettes fiscales

La baisse des impôts des personnes physiques et morales a été compensée par l'augmentation de l'impôt sur les donations et les successions. La Commune de Montreux a profité plusieurs fois de cette spécificité, mais il ne faudrait pas compter sur ces apports, ce n'est qu'une manne qu'il faut qualifier d'exceptionnelle.

Nous devons impérativement veiller à être attrayants pour les personnes fortunées, ces dernières nous apportent des entrées fiscales non négligeables (voir tableaux joint des pyramides fiscales). Il est à noter que 42,4% des contribuables rapportent 1,3% des recettes fiscales, alors que 23% des recettes fiscales proviennent de 2,1% des contribuables. La question est posée de ce qui est entrepris pour motiver ces personnes à venir et surtout demeurer comme contribuables dans notre Commune. Si nous voulons aider les familles, investir dans le social, il faut également s'en donner les moyens.

Valeur des points d'impôt par habitants

Le point d'impôt par habitant pour Montreux s'élève en 2019 à 38,8, celui des communes vaudoises est de 42,8. Il se montait à CHF 38.80 en 2013 !

Placements financiers

Le rendement des titres a été analysé, ce point est à surveiller, pour bénéficier d'une meilleure rentabilité. En effet le rendement de certaines positions pouvant être modifiées selon l'évolution du genre des titres.

Charges de fonctionnement par nature

- Autorités et personnel :

- les restrictions sanitaires ont eu pour effet un décalage des engagements résultant de départs, ainsi que la gestion rigoureuse des postes liés aux déplacements, ont permis de dégager un écart favorable de plus de 2,4 Mio par rapport au budget.

- Cependant, la charge autorités et personnel reste un point qu'il faudra traiter spécialement et avec une certaine urgence, en ce qui concerne le règlement de la Caisse de pension. Nous sommes l'avant dernier canton à ne pas avoir modifié le système de primauté de prestation en primauté de cotisations pour les employés de la commune. Pour ce faire ne faudrait-il pas créer un fond qui serait alimenté pour payer l'insuffisance de couverture au moment du changement de système ?

2M2C

La question relevant du montant du prêt voté de 21 Mio et de sa planification financière, faite lors du premier projet, doit être revue. Pour l'instant tout le monde attend un peu et alors que les gens pensent que les travaux et dépenses débuteront en 2023, alors qu'en réalité, ceux-ci ont déjà commencé, puisque les frais d'étude en font partie.

Il est décidé de prévoir une séance de la CoFin portant uniquement sur le 2m2c, ceci avant la présentation du budget, afin que la nouvelle composition des membres de la CoFin soit bien renseignée sur la planification des mécanismes de financement de ce projet.

Fondation de la ville de Montreux pour l'équipement touristique (FET)

La taxe communale de séjour encaissée en 2020 s'élève à 0,9 millions (budget 1,5 millions). Elle aurait dû être encaissée dès le début des travaux du 2m2c, cependant malgré le retard de ces derniers, la taxe a déjà pu être encaissées. Il en résultera un meilleur résultat, l'effet Covid sur la taxe de séjour étant ainsi restreint.

Association Montreux A-Live

Les comptes de cette association ont été demandés et remis à la commission, qui relève que cette association n'existe que grâce à des subventions nommées « contributions » et provenant, selon toute vraisemblance, à 100% des deniers publics, soit env. CHF 700'000.-- pour un résultat positif de CHF 85'000.--.

Les services de cette association ont été instaurés dans le but de regrouper les acteurs de l'événementiel autour d'une table durant la période Covid-19, année 2020 et de rendre la ville plus attractive et vivante. La commission est d'avis qu'elle n'a plus réellement sa raison de poursuivre son activité ou devrait définir et communiquer ses objectifs pour l'avenir. Si la Municipalité souhaite maintenir cette offre elle devrait le faire par le biais d'un préavis.

Fondation de la Saison Culturelle de Montreux

Depuis 3 ans, la sous-commission de la CoFin demande à cette Fondation qu'elle nous fournisse des explications avec les comptes, nous avons reçu pour la première fois les comptes annuels, qui sont présentés de manière différente à celle des comptes annexés dans la brochure des comptes communaux.

Pour information, le Fond Culturel Riviera ne peut subventionner au-delà de 100% des charges artistiques la FSCM (Fond. Saison Culturelle Montreux). Cette dernière ayant perçu un excédent de subvention de CHF 420'000.-- ce montant devra être rétrocédé au FCR. Pour ce faire, ce montant sera déduit de la subvention de 2021.

Afin de pouvoir clarifier de manière plus approfondie la gestion de la Fondation de la Saison Culturelle, il est décidé que la COFIN, in corpore, organise une séance avec M. Piemontesi en dehors des séances des comptes et du budget. Cette dernière a été pré-agendée au mois de septembre 2021.

Plafond d'endettement

Le dépassement du plafond d'endettement était fort à craindre cette année, de grosses dépenses ayant déjà eu l'aval du Conseil Communal, par votation de préavis. La remarque a été faite à ce que la Municipalité anticipe un éventuel dépassement avant de présenter un nouveau préavis.

En date du 31 mai 2021 le total des préavis ouverts s'élevait à CHF 132'477'350 et les montants dépensés à CHF 60'197'959.

Le plafond d'endettement fixe la limite des emprunts que la commune est autorisée à faire. Le montant des préavis non-dépensés ne rentre pas en ligne de compte pour savoir si ce plafond est atteint ou non.

Le suivi du plafond d'endettement a été soulevé lors de l'examen des comptes. Afin d'y pallier, un monitoring sera développé. Il permettra d'informer le Conseil communal lors du dépôt de chaque préavis sur la situation des emprunts en regard de la limite fixée par le plafond d'endettement.

AGENDA

Les deux dates des séances de travail sur les comptes hors séances budget ont été fixées, soit concernant

1. 2m2c mercredi 15 septembre à 19.00 h
2. La Fondation Saison Culturelle de Montreux mercredi 22 septembre à 19.00 h

Conclusion

En conclusion, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

Vu le préavis no 12/2021 de la Municipalité du 23 avril 2021 relatif aux comptes communaux 2020

Vu le rapport de la commission chargée d'examiner cette affaire,

DECIDE

1. d'approuver les comptes communaux pour l'exercices 2020, tels que présentés
2. d'en donner décharge à la Municipalité

10 oui, 0 non, 0 abstention, 0 bulletin blanc.

La présidente-rapporteuse
Christine Menzi (UDC)